

RW/E07/2026/3419/16164/101

Lot 101

Présence de recrûs et de semis : respect impératif de l'art. 38 §1 du CDC. Conformément à l'article 42 du cahier général des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels et en application de la circulaire biodiversité : - conformément à l'article 31 §1, abattage interdit entre le 01/04 et le 30/06; - abattage et ébranchage manuel obligatoire; - abattage uniquement en dehors des zones de semis denses; - débusquage au fur et à mesure de l'abattage (délai max 24h après l'abattage); - circulation des engins uniquement dans les zones définies en concertation avec l'Agent forestier. Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

Nombre d'arbres total	46	-
Volume grumes	85,279	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	85,279	m ³
Cube moyen	1 854	dm ³
Circonférence moyenne	148,696	cm
Surface de coupe	0,239	ha
Contact	PERREAUX Laurence, 0479/860615	-
Triage	Triage De Our (Interim)	-
Propriétaire	Paliseul Cne	-
Lieu(x)-dit(s)	ROLY (OUEST) - cpe 6	-
Vente	Direction de Neufchâteau - Vente groupée adm. subordonnées Mardi 03 mars 2026 à 10:00 Maison de Village, Rue des Ecoles 31 à 6929 GEMBES	-
TVA	2 %	-
Certification PEFC	Oui	-

